



COMMUNIQUÉ

Création de la Fiducie du patrimoine culturel des Ursulines

Québec, le 16 décembre 2021 – Le 15 décembre dernier, les Ursulines de l'Union canadienne ont signé l'acte créant une fiducie d'utilité sociale, la *Fiducie du patrimoine culturel des Ursulines*. Lors de sa création, la *Fiducie* a reçu une première donation, soit un lingot d'argent conservé dans un coffret provenant des collections des Ursulines. Au fil des prochaines années, la *Fiducie* se verra confier les biens immobiliers et mobiliers constituant le Monastère des Ursulines de Québec, un patrimoine pluriel et exceptionnel.

Cette fiducie d'utilité sociale aura comme mission d'assurer, à des fins de conservation perpétuelle et de transmission perpétuelle, la gestion du patrimoine culturel des Ursulines et de le rendre disponible à la société.

Lors de la signature de l'acte de fiducie, Sr Cécile Dionne, supérieure générale de la communauté a remercié au nom de toutes les Ursulines, les personnes qui ont accepté généreusement d'agir à titre de premières et premiers fiduciaires, soit : Mme Nicole Bilodeau, Mme Isabelle Giroux, Sr Louise Gosselin, M. Loïc Lefebvre, M. Michel Lévesque, Sr Monique Pelletier et Mme Henriette Thériault.

« Votre défi est immense afin de réaliser notre plus grand désir : que la population du Québec et d'ailleurs reconnaisse toute la richesse du legs que leur font les Ursulines et qu'elle soit transmise aux générations à venir » a précisé Sr Dionne à l'intention des fiduciaires.

Le siège social de la Fiducie du patrimoine culturel sera situé au 18, rue Donnacona à Québec.

À propos du Monastère des Ursulines de Québec

Le Monastère des Ursulines de Québec est situé au cœur de l'arrondissement historique du Vieux-Québec. La richesse historique et patrimoniale du Vieux-Québec est aujourd'hui reconnue bien au-delà de ses frontières. Le 3 décembre 1985, l'UNESCO inscrivait l'arrondissement historique du Vieux-Québec sur sa prestigieuse Liste du patrimoine mondial.

En 1972, le Monastère des Ursulines de Québec a été désigné *Lieu historique national* du Canada et a été classé en 2011 *Immeuble patrimonial* par le Gouvernement du Québec. En juin 2018, Marie de l'Incarnation, fondatrice et première supérieure du Monastère, a été désignée comme *personnage historique* par le Gouvernement du Québec.

SOURCE : Union canadienne des Ursulines
www.ursulines-uc.com

RENSEIGNEMENTS :
Cécile Dionne, supérieure générale
cdionne@ursulines-uc.com